



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mille vingt-trois,

le dix-huit juillet à 19 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 7 juillet 2023.

**PRESENTS** : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, MOUNIER Céline et COUBLE Alexis.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. COUBLE Alexis.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. BURELLIER Jean-Michel, SAUTEREAU Olivier, LAFAURIE Lucie, RAJAT Sonia et GODARD Léo.

**POUVOIRS** : M. PRADIER Bruno par M. BURELLIER Jean-Michel, M. GLATZ Jean-Pierre par Mme LAFAURIE Lucie et M. COUBLE Alexis par M. GODARD Léo.

## ORDRE DU JOUR

## SESSION ORDINAIRE

- Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.
- Convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de la gestion de la défense extérieure contre l'incendie « REMOCRA DECI »
- Actualisation des tarifs du matériel endommagé ou perdu lors des locations de salles communales
- Etude patrimoniale : demande de financement
- Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Budget Assainissement 2023 : Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a pris les décisions suivantes :

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS, ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de désigner en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;
- Fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION REMOCRA**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention REMOCRA, qui a pour objet de définir les modalités d'utilisation du module de gestion des données « points d'eau d'incendie » de la plateforme collaborative départementale des risques REMOCRA ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**TARIFS DE REMBOURSEMENT DE MATERIEL ENDOMMAGE OU PERDU**

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 20 juillet 2023 :

| Désignation                              | Prix Unitaire |
|--|---------------|
| Assiettes plates n° 3 ou diamètre 24 cm  | 4.50 €        |
| Assiettes plates n° 7 ou diamètre 18 cm  | 5.00 €        |
| Assiettes creuses n° 4 ou diamètre 22 cm | 5.00 €        |
| Bols                                     | 5.50 €        |
| Tasses 9 cl                              | 4.50 €        |
| Fourchettes de table                     | 1.50 €        |
| Couteaux de table                        | 1.50 €        |
| Cuillères de table                       | 1.50 €        |

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Cuillères à Café                 | 1.50 €   |
| Verres 16 cl                     | 4.00 €   |
| Verres 19 cl                     | 4.00 €   |
| Coupes à Champagne 13 cl         | 4.00 €   |
| Couteaux à pain                  | 20.00 €  |
| Brocs arque 1 L                  | 5.00 €   |
| Soucoupe à thé                   | 4.50 €   |
| Tasse à thé OSLO 15 cl           | 5.50 €   |
| Ramequins Duralex 8,5 cm         | 2.00 €   |
| Poêle anti-adhésif 36 cm         | 50.00 €  |
| Traiteur inox 40 cm triple fond  | 200.00 € |
| Sautoir 40 cm                    | 150.00 € |
| Faitout 40 cm                    | 150.00 € |
| Couvercles 40 cm                 | 40.00 €  |
| Planche polypropylène 50 x 30    | 25.00 €  |
| Louche inox 14 cm                | 25.00 €  |
| Ecumoire inox 16 cm              | 25.00 €  |
| Ramasse-couverts 4 compartiments | 15.00 €  |
| Passoire à gras 50 cm            | 100.00 € |
| Corbeilles à pain                | 15.00 €  |
| Essuie mains                     | 25.00 €  |
| Plateaux                         | 15.0     |

- D'affecter la recette au compte 70878 « Remboursement par autres redevables »

**ETUDE PATRIMONIALE DE LA MAIRIE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU DEPARTEMENT**

A l'unanimité des membres présent ou représentés, le Conseil Municipal,

- Décide de solliciter des subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire pour obtenir un financement maximal pour permettre la réalisation d'une étude de diagnostic patrimonial et de faisabilité sur l'ensemble du tènement immobilier de la mairie.
- Prévoit d'imputer la dépense en section d'investissement du budget principal de la commune.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MOTION « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » DE L'AMRF**

A la majorité des membres présents ou représentés avec 16 voix : pour et 1 : abstention, décide :  
- d'approuver la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération.  
- d'adresser la présente délibération et la motion au député de la circonscription.

**-DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :  
- Décision du 18 juillet 2023 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal.  
Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

**- DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires relatives à des ajustements de crédits sur le budget assainissement 2023 afin de procéder à des annulations de titres de redevances d'assainissement sur l'exercice antérieur.

| Désignation                                      | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            |                       |                         |                       |                         |
| D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..        | 2 000.00 €            |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b> | <b>2 000.00 €</b>     |                         |                       |                         |
| D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)            |                       | 2 000.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>      |                       | <b>2 000.00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total</b>                                     | <b>2 000.00 €</b>     | <b>2 000.00 €</b>       |                       |                         |
| <b>Total Général</b>                             |                       | <b>0.00 €</b>           |                       | <b>0.00 €</b>           |

**- QUESTIONS DIVERSES**

**- Bilan SAGE**

- Courriel de Mme Deborah BONCHE du 5 juillet 2023 relatif à la circulation et au stationnement vers l'Ecole des Marronniers

- Plainte en date du 5 juillet 2023 déposée dans la boîte aux lettres de la CCVAI relative au bruit dans le quartier de la mairie.

- Prochain Conseil Municipal : mardi 19 septembre 2023 à 20h

La séance est levée à 21 heures 20.

En début de séance ordinaire du mardi dix-neuf septembre deux mille vingt-trois à 20 heures, dont la publication et les convocations ont été faites le onze septembre deux mille vingt-trois, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du dix-huit juillet deux mille vingt-trois comportant les délibérations n° 55/23 à 61/23 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude RAYMOND.

Alexis COUBLE.